## Communiqué

## Pour diffusion immédiate

Le 9 décembre 2014

## Certains exploitants de garderies doivent faire l'objet d'une surveillance plus rigoureuse, selon la vérificatrice générale

(TORONTO) Le ministère de l'Éducation doit en faire beaucoup plus pour réduire le risque que les enfants qui fréquentent des garderies agréées soient blessés ou maltraités, affirme la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2014*.

- « Le Ministère doit améliorer ses processus d'inspection et ses mesures d'application afin d'assurer la sécurité des enfants », a déclaré Mme Lysyk aujourd'hui après la diffusion de son Rapport annuel.
- « Nous craignons que les exploitants de garderies ne déclarent pas tous les incidents graves. Nous avons constaté que beaucoup de ces incidents n'étaient pas signalés au Ministère dans le délai prescrit de 24 heures », a ajouté M<sup>me</sup> Lysyk.

Les exploitants de garderies agréées ont déclaré plus de 29 000 incidents graves entre le 1er janvier 2009 et le 31 mai 2014. Ces incidents comprennent les blessures graves, les mauvais traitements, la disparition d'enfants, les incendies et autres catastrophes ainsi que les menaces physiques et menaces à la sécurité sur les lieux.

Dans le cas de certaines garderies, les mêmes préoccupations concernant la santé, la sécurité et le bienêtre des enfants ont été soulevées lors de multiples inspections, mais des mesures correctives ont été prises dans seulement 18 cas au cours des 5 dernières années.

La vérificatrice générale a également observé ce qui suit :

- Au cours des cinq dernières années, le tiers des exploitants de garderies dont certains détenteurs de permis provisoires qui étaient considérés comme présentant un risque élevé pour la sécurité n'ont pas été inspectés avant l'expiration de leur permis.
- L'Ontario n'exige pas que les exploitants et le personnel des garderies agréées soient soumis à ce qu'on appelle une vérification en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, qui est plus rigoureuse qu'une vérification des antécédents criminels.
- La charge de travail des conseillers de programme du Ministère, qui délivrent des permis, traitent les
  plaintes et font enquête sur les incidents graves, s'est considérablement alourdie. Outre leurs autres
  fonctions, plus de la moitié des conseillers étaient chargés de l'inspection et de la surveillance de
  plus de 100 garderies, comparativement à une charge de travail moyenne de 65 garderies par conseiller en 2005.
- Les politiques et lignes directrices du Ministère sont vagues ou inexistantes à certains égards, dont la conduite et la rigueur des inspections de garderies. Lorsque nous avons examiné un échantillon de nouveaux exploitants, nous avons constaté que des vérifications des antécédents criminels avaient été versées aux dossiers de seulement 50 % d'entre eux.

-30-

Renseignements : Bonnie Lysyk Vérificatrice générale (416) 327-1326